

ALTO

L'investissement innovant

FCPI Fortune Europe

2014

L'investissement dans les PME

www.altoinvest.fr



FORTUNE EUROPE 2014

Code ISIN : FR0011708148



Durée de blocage pendant 5,5 ans minimum, soit jusqu'au 01/01/2020, et jusqu'à 7,5 ans, soit jusqu'au 01/01/2022, sur décision de la société de gestion, sauf cas légaux de rachat anticipé prévus par le règlement du fonds.

▶ LES FRAIS DU FCPI FORTUNE EUROPE 2014 COMPRENNENT :

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM) MAXIMAUX *	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal*	Dont TFAM distributeur maximal*
Droits d'entrée et de sortie	0,67 %	0,67 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,45 %	1,40 %
Frais de constitution	0,07 %	0 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,30 %	0 %
Frais de gestion indirects	0,15 %	0 %
Total	4,64 %	2,07 %

* Calculé sur la base de la durée de vie du fonds, y compris ses éventuelles prorogations

Le détail des frais et rémunérations relatifs à la commercialisation du présent produit est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Le total des frais ne dépassera jamais 10 % de l'actif net par an.

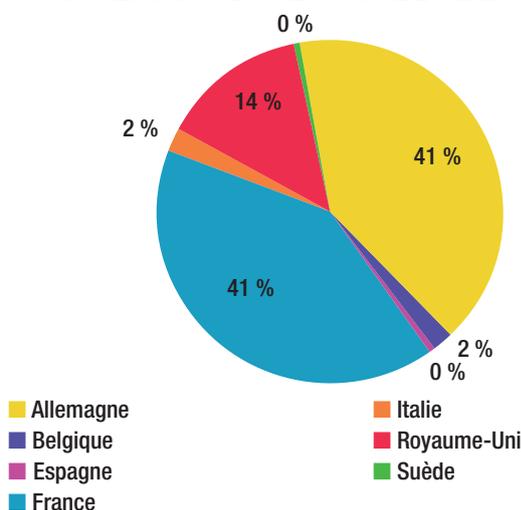
100 %

d'entreprises innovantes européennes dans des secteurs de croissance

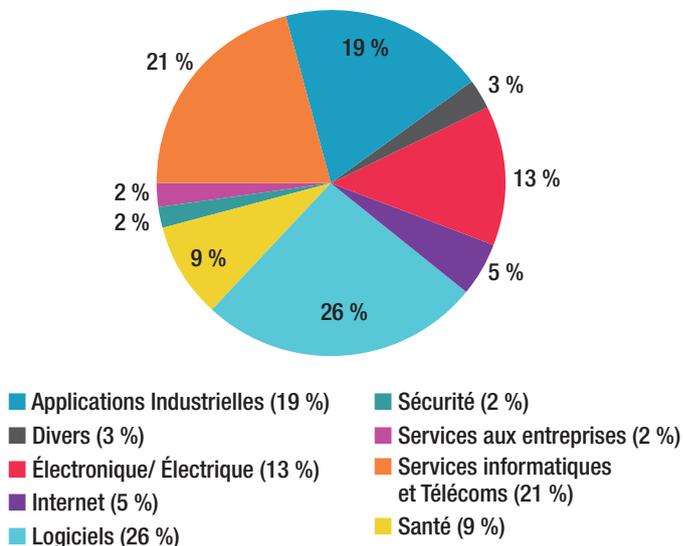
Tels que les technologies de l'information, les télécommunications, l'électronique, les sciences de la vie et les secteurs plus traditionnels.

LA GESTION PRATiquÉE PEUT ENTRAÎNER UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

▶ RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES VALEURS INNOVANTES DÉTENUES PAR LES FCPI GÉRÉS PAR ALTO INVEST ET AGRÉÉS DEPUIS 2010



▶ RÉPARTITION SECTORIELLE DES ENTREPRISES INNOVANTES DES FCPI GÉRÉS PAR ALTO INVEST*



* Calculée sur la base des montants investis par les FCPI dans les entreprises. Ces diagrammes ne présentent pas des investissements futurs du fonds. Données au 31/12/2013

▶ ALTO INVEST, UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSIONNELS DÉDIÉS ET EXPÉRIMENTÉS

- Une équipe d'investissement chevronnée
- Plus de 27 000 clients privés depuis 2001 et 2 clients institutionnels
- Près de 335 millions € d'actifs sous gestion et un portefeuille d'environ 120 PME françaises et européennes
- Primé depuis 2005 au palmarès FCPI/FIP du magazine Gestion de Fortune. Ce classement est établi en fonction de la moyenne du taux de satisfaction exprimée par les conseillers sondés sur différents aspects des gestionnaires et notamment la qualité de la gamme, la qualité commerciale, la qualité du back office et le niveau du commissionnement

▶ INVESTIR DANS LES PME AVEC ALTO INVEST : UNE DIVERSIFICATION PATRIMONIALE ET UN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE DE DEMAIN EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

L'univers d'investissement d'Alto Invest est constitué d'entreprises non cotées ou cotées sur les marchés de valeurs de croissance. Les investissements peuvent être réalisés à tous les stades de développement des entreprises.

Nous accompagnons ces sociétés et les aidons dans leur développement. Chaque année, dans le cadre du Club Entrepreneur Alto, nous favorisons les échanges d'expériences et d'affaires entre les participations de nos fonds. L'univers d'investissement du fonds est susceptible d'engendrer des risques spécifiques liés aux titres de sociétés non cotées, notamment l'absence de liquidité immédiate, la valorisation des titres et le risque de perte en capital.

▶ RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LA FORTUNE ET EXONÉRATION DES PLUS-VALUES À L'ÉCHÉANCE (HORS PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX)

■ Un avantage fiscal* tangible dès la souscription

Réduction d'Impôt sur la fortune (ISF) dû au titre de 2014 de 50 % de la souscription (hors droits d'entrée) dans le FCPI Fortune Europe 2014, dans la limite de 18 000 euros (souscription maximum de 36 000 euros) et du plafond global des réductions ISF PME et ISF DONS.

■ Un avantage fiscal à la sortie

Exonération d'impôt sur le revenu et des plus-values (les prélèvements sociaux sont dûs).

* Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les avantages fiscaux sont acquis sous condition de blocage de vos avoirs pendant 5,5 ans minimum, soit jusqu'au 01/01/2020 et jusqu'à 7,5 ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 01/01/2022, sauf cas de rachat anticipé prévu dans le règlement du fonds (décès, invalidité).

LA TRANSPARENCE DANS LA GESTION

Une lettre d'information trimestrielle présente l'évolution du fonds (situation des investissements, nouvelles participations) pendant toute sa durée de vie.

▶ LES CONDITIONS DU FCPI FORTUNE EUROPE 2014

- **Période de souscription** : Jusqu'au 13 juin 2014 pour bénéficier de la réduction d'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) dû au titre de 2014
- **Valeur de la part** : 100 €
- **Minimum de souscription** : 15 parts
- **Valorisation** : Semestrielle
- **Rachat** : Un rachat impossible de vos parts pendant la période de blocage, sauf en cas d'événement exceptionnel (décès, invalidité)
- **Droits de sortie** : 0 %
- **Dépositaire** : Société Générale
- **Durées de blocage** : Pendant 5,5 ans minimum, soit jusqu'au 01/01/2020 et jusqu'à 7,5 ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 01/01/2022, sauf cas légaux de rachat anticipé (invalidité, décès)

▶ LA SITUATION DES FCPI PRÉCÉDENTS GÉRÉS PAR ALTO INVEST, RELATIVE AU QUOTA D'INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES EST LA SUIVANTE :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31 décembre 2013	Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60 % de titres éligibles
Alto Innovation 4	2005	N/A en préliquidation	31 décembre 2007
Alto Innovation 5	2006	60,53 %	31 décembre 2008
Alto Innovation 6	2007	60,36 %	31 décembre 2009
FCPI Innovation Durable	2007	61,55 %	31 décembre 2009
FCPI Fortune Alto	2008	73,63 %	30 avril 2011
Alto Innovation 7	2008	60,35 %	31 décembre 2010
FCPI Innovation Durable 2	2008	61,27 %	31 décembre 2010
Fortune Alto Innovation 2	2009	76,54 %	31 décembre 2010
Alto Innovation 8	2009	60,55 %	17 novembre 2011
FCPI Europe Alto	2009	60,52 %	14 décembre 2011
FCPI Innovation Durable 3	2009	63,14 %	21 décembre 2011
Alto Innovation 9	2010	61,42 %	31 octobre 2012
FCPI Europe Alto 2	2010	61,32 %	31 octobre 2012
FCPI Fortune Alto Innovation 3	2011	82,16 %	30 avril 2013
Alto Innovation 10	2011	62,01 %	31 octobre 2013
FCPI Europe Alto Innovation	2011	62,68 %	31 octobre 2013
Fortune Alto 2012	2012	72,47 %	30 avril 2014
Alto Innovation 2012	2012	27,24 %	31 octobre 2014
FCPI Europe Leaders	2012	27,19 %	31 octobre 2014
Fortune Europe 2013	2013	5,70 %	31 décembre 2015
FCPI Europe Alto Innovation 2013	2013	0 %	30 juin 2016

AVERTISSEMENTS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5,5 ans, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2020, prorogeable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1^{er} janvier 2022. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ces fonds communs de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du document d'information clé pour l'investisseur.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.